



Affaire suivie par :
Céline Boutinaud
02 33 87 65 70
celine.boutinaud@cherbourg.fr

Compte-rendu de réunion

Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP)

29 juin 2018

Présentation :

Michel Louiset – Maire-Adjoint Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Bertrand Marsset – Directeur Adjoint Ports Normands Associés

Céline Boutinaud - Directrice Port Chantereyne

1. Présentation de l'activité 2017 / 2018 du port de plaisance

Activité 2017

- Abonnements annuels
 - 1 380 places (21 places disponibles au 15/11/17, dont 11 sur le ponton K et 5 au port de l'Epi)
 - CA 2017 : 1 409 433 € HT (+1,4%)
- Liste d'attente
 - 270 inscrits au 1/1/17 ; 248 au 1/1/2018
- Passages
 - 14 218 nuitées (-0,7%) ; 3,13 nuitées en moyenne (+3%)
 - CA 2017 : 311 524 € HT (+ 3,9%)
 - Nationalités : Français (-6%), GB (-10%), NL (-25%), Belges (+23%), Allemands (+28%)
 - Accueil en progression de grosses unités >14m (+16%) et des catamarans (+157%)



Principales réalisations 2017

- Mise en service du travelift 40T en octobre
Coût : 254 K€
- Anodisation des pieux de tous les bassins
Coût : 110 K€
- Travaux préparatoires pour :
 - Remplacement de 2 pontons dans l'avant-port
 - Aménagement de la place Chantereyne
 - Construction d'un bâtiment d'activité
- Refonte de la charte graphique

Passerport
escales



Opérations 2018

- Travaux place Chantereyne achevés
- Renouvellement pontons 2 & 3 en cours
- Construction bâtiment d'activité : lancement
- Changement ponton K fin 2018 ⇒ adaptation des capacités d'accueil sur ponton (- bateaux <6m ; + d'unités >14m et catamarans)
- Réparation 5 pieux et pose chapeaux sur pieux 1^e tranche
- Bateau propulsion électrique

Passerport
escales



Il est précisé que le bâtiment d'activité dont la construction va être lancée dans les prochaines semaines sera situé sur l'une des nouvelles parcelles aménagées l'an dernier à l'ouest du port de plaisance. Ce bâtiment sera mis en location auprès de professionnels de l'entretien, réparation, refit plaisance.

Opérations 2018

EVENEMENTIEL

- Accueil 'DRHEAM CUP' du 25 au 29 juillet
- Championnat du Monde Universitaire de Voile du 31 août au 5 septembre

PROMOTION

- Site Internet du port ; création page Facebook
- Labellisation 'Qualité Plaisance' de la FFPP en cours

REORGANISATION



2. Présentation du Compte Administratif (réalisé) 2017 et Budget prévisionnel 2018

- Pour le compte administratif 2017, voir rapport joint en annexe
- Budget prévisionnel 2018

Budget prévisionnel 2018

Dépenses fonctionnement	Montant HT	% 2018/2017
Charges à caractère général	1 183 520 €	- 0,15 %
Charges de personnel	723 700 €	+ 4,55 %
Autres ch. gestion courante	9 540 €	- 1,04 %
Charges exceptionnelles	45 502 €	- 2,50 %
Impôts sur les bénéfices	34 356 €	+ 212 %
<i>Total dépenses réelles (hors ch. fin)</i>	<i>1 996 618 €</i>	<i>+ 2,67 %</i>
Total charges d'exploitation	2 619 118 €	+ 2,02 %



Précisions sur les charges de fonctionnement :

Ces charges enregistrent une augmentation de 2.02 %, en raison d'une hausse des charges de personnel et de l'impôt sur les bénéfices.

Dans un objectif de maîtrise des dépenses courantes, les charges à caractère général restent globalement stables (-0.15%) même si quelques légères variations de certains postes budgétaires sont prévues.

Les charges de personnel augmentent de 4.55 % et prennent en compte l'évolution des taux de cotisation, l'impact de l'accord 'Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations', l'avancement des agents (15 permanents) et l'impact de l'assurance pour risques statutaires jusqu'alors non refacturée sur le budget du port.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices a été réévalué à la hausse car il ne prend plus en compte la déduction du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), qui est désormais comptabilisé en recettes.

Budget prévisionnel 2018

Recettes fonctionnement	Montant HT	% BP 2018/2017
Location anneaux annuels	1 430 000 €	+ 1,8%
Location anneaux visiteurs	330 000 €	0%
Vente de carburants	202 000 €	- 0,5%
Manutentions	105 000 €	+ 1%
Produits des amodiations	110 920 €	+ 1%
Total Chiffre d'Affaires	2 308 245	+ 1,2%
<i>Total recettes réelles</i>	<i>2 422 509 €</i>	<i>+ 2%</i>
<i>Total recettes d'exploitation</i>	<i>2 619 118 €</i>	<i>+ 2,02 %</i>



Précisions sur les recettes de fonctionnement, en augmentation de 2% :

Pour l'exercice 2018, une augmentation de 1% a été appliquée à tous les tarifs de redevances portuaires et prestations.

Concernant le produit des places annuelles, l'impact d'un changement de ponton (K) avec de places pour des bateaux plus importants a notamment été pris en compte.

Les autres postes du chiffre d'affaire (redevances visiteurs, forfaits Eté/Hiver, manutentions, amodiations (=loyers des terrains), vente carburant) ont été reconduits sur la base d'une stabilité de l'activité par rapport à 2017.

Budget prévisionnel 2018

Dépenses d'investissement	Montant HT
Renouvellement pontons 2&3	500 000 € HT (dont 330 K€ réinscrits)
Renouvellement ponton K + installation d'un ponton de liaison	170 000 € HT
Travaux de voirie	59 000 € HT
Renouvellement zodiac (propulsion électrique)	25 000 € HT
Réparation et entretien des pieux	20 000 € HT
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>802 670 €</i>
Total dépenses d'investissement	999 279 €



Le budget 2018 intègre 802 670 € de dépenses d'équipement, dont 670 000 € dédiés à de nouveaux pontons.

Les postes les plus importants du plan d'investissement 2018 sont les suivants :

- 670 000 € destinés au changement des pontons 2 et 3 de l'avant-port, au ponton K du bassin Chantereyne avec requalification des longueurs de bateaux accueillis et à un ponton de liaison ;
- 59 000 € de travaux de voirie (réfection de l'enrobé des places de parking du quai d'artimon + réfection de l'enrobé autour de la cale de mise à l'eau quai de la hune)
- 25 000 € relatifs à l'achat d'un nouveau bateau de servitude à propulsion électrique (en remplacement d'un ancien pneumatique)
- 20 000 € consacrés à la réparation de 5 pieux abîmés et à l'achat des chapeaux de pieux pour la 1^è tranche du port (côté quai d'artimon).

3. Elections des représentants du CLUPP au Conseil Portuaire

Le CLUPP doit désigner 4 représentants (2 titulaires + 2 suppléants) du CLUPP pour siéger au Conseil Portuaire. Ces représentants sont nommés pour 5 ans.

Le Conseil Portuaire, prévu par le code des transports, est une assemblée consultative regroupant des représentants des collectivités territoriales intéressées, des concessionnaires (pêche, plaisance, commerce), des personnels travaillant sur le port et des usagers. Il rend ses avis sur les événements de la vie portuaire : investissements, budgets et comptes, tarifs, exploitation du port...

Le rôle du Conseil Portuaire : il apparaît essentiel que le Conseil émette un avis, dans les conditions prévues par le code des transports, sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration, et notamment les usagers.

Ainsi le Conseil Portuaire, conformément à l'article R 5314-22 du code des transports sera obligatoirement consulté sur les sujets qui concernent la vie et la gestion du port portant sur :

- 1) La délimitation administrative du port et ses modifications ;
- 2) Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire ;
- 3) Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port;
- 4) Les avenants aux concessions et concessions nouvelles ;
- 5) Les projets d'opérations de travaux neufs ;
- 6) Les sous-traités d'exploitation ;
- 7) Les règlements particuliers de police.

Le conseil portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les statistiques disponibles portant notamment sur le trafic du port lui sont régulièrement communiquées.

Outre ses fonctions de base, le Conseil Portuaire pourra être saisi de toutes autres questions pour lesquelles il paraîtrait utile de solliciter son avis notamment les opérations d'aménagement urbain sur le port ou en périphérie qui pourront utilement débattues.

4 usagers du port se sont portés candidats ; à l'issue d'un vote à main levée, sont désignés :

- Michel Le Boyer (titulaire)
- Stéphane Pontot (suppléant)
- Dominique Lematte (Titulaire)
- Michel Leparmentier (suppléant)

4. Points et questions divers

- ♦ Sanitaires du bassin du commerce

Sur l'un des prochains budgets sera prévu un nouvel aménagement à la place du bungalow sanitaires du bassin du commerce, devenu trop vieillissant. Une solution d'accueil dans un des bâtiments voisins est à l'étude.

Michel Louiset présente les excuses du port pour la période de plusieurs semaines où le bungalow est resté inaccessible en raison du système de fermeture défaillant. Une solution provisoire vient d'être mise en place : les résidents du bassin peuvent dès maintenant venir retirer la clé du cadenas donnant accès au bungalow.

- ♦ Wifi bassin du commerce

Il est toujours inopérant en raison d'une pièce manquante sur l'une des bornes. Le prestataire doit finaliser l'installation pour début août, faute de quoi une procédure de recours sera engagée.

- ♦ Stationnement sur le quai de l'entrepôt

La zone du quai de l'entrepôt est depuis longtemps réservée aux usagers ; la pose récente de panneaux visait à rappeler cette réglementation, mais n'a pas changé les comportements des non-usagers se stationnant sur la zone (y compris agents du commissariat).

Pour remédier au problème de ce stationnement gênant, Michel Louiset préconise de faire de la placette devant le Jacques-Louise un espace piétonnier et de ne donner l'accès automobile au bord-à-quai que par le quai de l'entrepôt du côté de la station carburant. Il vient de demander à la ville de Cherbourg-en-Cotentin d'étudier une solution de sortie du quai sur la voirie proche des feux de signalisation. Dans le cadre de ce dispositif, un système de cartes d'accès avec pose d'une barrière devra alors être envisagé.

- ♦ Stationnement quai de Caligny

La durée de stationnement sur les 2 places de livraison créées quai de Caligny n'est pas respectée. Le port de plaisance va faire appel à la police municipale pour verbaliser.

- ♦ Toilettes quai d'artimon

La fermeture des toilettes publiques lors de l'été 2017 n'a pas eu l'effet escompté : les usagers ne disposent plus de toilettes sur cette zone et la prostituée exerce maintenant ses activités à l'extérieur (à l'arrière du CNC notamment).

Pour solutionner le problème des toilettes pour les usagers, un système de toilettes sur ponton est prévu : aménagement d'un ponton de liaison fin 2018 et bungalow en 2019.

Néanmoins, le problème de prostitution, au regard des nombreuses démarches déjà entreprises, sans succès, auprès du commissaire et procureur de la république, reste insoluble.

- ♦ Accès Port des Flamands

Les travaux sur le terre-plein des Mielles ont créé des perturbations au niveau des courants, engendrant une difficulté accrue, voire une dangerosité, pour l'accès au port des Flamands.

M. Marsset indique que si ces dangers persistent, les usagers peuvent le signaler à PNA, pour que des instructions nautiques puissent être prévues en conséquence, et que certains défauts puissent éventuellement être corrigés à l'occasion d'autres travaux sur cette zone.